

DÉPARTEMENT DU DOUBS

COMMUNE DE MYON

LOTISSEMENT "LES CHAUSSSELLES"

Lieu-dit : "Les Chausselles"

Parcelle : B 104p

Superficie totale : 14 390 m²

Nombre de lots : 10

**PROGRAMME DES TRAVAUX
D'AMÉNAGEMENT**

Monsieur le Maire
25440 MYON

*Mars 2007
Dossier 647/05*

Cabinet Alain COQUARD
Géomètre-Expert DPLG
3 bis, avenue Kennedy
25110 BAUME-LES-DAMES

Le lotisseur s'engage à exécuter les travaux décrits ci-après et figurant aux plans ci-annexés, pour assurer la viabilité du lotissement dès la notification qui lui sera faite de l'approbation préfectorale.

Il est annexé au présent dossier les plans d'exécution suivants :

- ⇒ Un plan de composition
- ⇒ Voirie
- ⇒ Assainissement
- ⇒ Eau potable
- ⇒ Électricité - Éclairage Public
- ⇒ Téléphone.

1 - ACCÈS

Deux voies seront réalisées en prolongement de la rue des Tilles et de la rue des Acacias. Ces deux voies permettront l'extension future du lotissement. Elles seront reliées entre elles par une voie transversale.

2 - VOIRIES

Elles seront réalisées de la manière suivante (voir profil type) :

- Une chaussée de 4.50 mètres en enrobé sur couche d'imprégnation.
- Deux accotements enherbés d'une largeur de 1.75 mètre.

Structure de la voirie :

- Décapage de la terre végétale sur 10 à 20 cm.
- Profilage du fond de forme en déblai / remblai avec apport de matériaux si nécessaire.
- Compactage du fond de forme.
- Structure de fondation adaptée selon sondages réalisés à l'ouverture du chantier.
- Couche de réglage en tout-venant 0/315 sur une épaisseur de 15 cm.
- Couche de roulement en béton bitumineux sur une épaisseur de 6 cm sur chaussée.
- Pente transversale unique 2 % avec récupération des eaux pluviales côté bordures.

3 - ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Le lotissement sera alimenté en AEP depuis les conduites existantes rue des Tilles et rue des Acacias.

Une conduite PVC DN 125 sera réalisée depuis le réseau existant rue des Tilles jusqu'au poteau incendie positionné au droit du lot 2. A partir du poteau incendie, le lotissement sera alimenté à l'aide d'une conduite PVC DN 63 avec bouclage sur le réseau existant rue des Acacias.

4 - DÉFENSE INCENDIE

La défense incendie sera assurée à partir du poteau incendie installé au droit du lot n° 2.

5 - RÉSEAU EAUX USÉES

Les eaux usées traitées au moyen d'une fosse toutes eaux avec lit filtrant. L'ensemble du système sera conforme aux normes exigées par la DDASS.

6 - RÉSEAU EAUX PLUVIALES

Les eaux pluviales des voiries et des lots seront collectées dans deux réseaux DN 200 puis DN 300. Ces réseaux rejoindront le réseau d'eaux pluviales existant rue des Tilles.

Des grilles avaloirs seront réparties le long des voiries.

Les regards de contrôle seront en béton préfabriqué étanche DN 1000.

7 - RÉSEAU FRANCE TELECOM

Le réseau F.T. sera posé en parallèle des autres réseaux secs à partir du réseau existant rue des Tilles. Il sera constitué de tubes PVC 45 lisses aiguillés (3 x 45 sur voie principale, 2 x 45 sur la voie secondaires) avec fil nylon (sable + grillage avertisseur) posés conformément aux exigences de F.T. Les chambres, bornes et tabourets seront conformes aux plans F.T. (bornes pavillonnaires en PVC).

Chaque parcelle sera équipée d'un tabouret 30/30, avec tampon fonte implanté en limite de propriété.

8 - RÉSEAU ÉLECTRICITÉ BASSE TENSION

L'alimentation sera faite en souterrain à partir du réseau souterrain existant rue des Tilles.

- ◆ Câble souterrain (sable + grillage avertisseur).
- ◆ Coffret de comptage installé en limite de propriété ou utilisation de 2 armoires de raccordement modulaire BT installées sur le domaine public.

10 - ÉCLAIRAGE

L'éclairage sera assuré par la pose de luminaires thermolaqués type résidentiel, lampe 100 W SHP. Le type de candélabre sera identique à celui déjà utilisé dans la commune.

- ◆ Pose de câble 2 x 16 AR 2 V + terre.
- ◆ L'installation sera raccordée au réseau existant.

11 - ESPACES VERTS

La voirie sera agrémentée par la plantation de deux tilleuls au carrefour des voies internes du lotissement.

12 - TRAVAUX DIFFÉRÉS

- Pose de bordures.
- Finition de voirie (enrobé) après la mise en place d'une couche d'imprégnation.
- Éclairage public.
- Plantations diverses.

Le Maire :